

► Notre offre de mise en conformité EMIR

Faciliter et sécuriser la mise en œuvre opérationnelle d'EMIR dans le respect du calendrier réglementaire

Quelles obligations réglementaires ?

- > **Toute contrepartie financière qui a conclu un contrat dérivé est assujettie à la nouvelle réglementation. Le dispositif EMIR prévoit trois principales obligations :**
 - > la compensation centrale de l'ensemble des dérivés de gré à gré considérés comme éligibles par l'ESMA ;
 - > la mise en place de techniques d'atténuation des risques pour les contrats non compensés ;
 - > le reporting des transactions sur tous les produits dérivés à des référentiels centraux complétant celle liée à la Directive MIF.

Quels impacts pour le *buy side* ?

- > **Les impacts opérationnels, de la phase de négociation au débouclage des opérations dérivés, sont de différentes natures :**
 - > une adaptation de l'organisation et des processus ;
 - > une évolution des systèmes d'information et des reporting ;
 - > un suivi et un contrôle des risques opérationnels ;
 - > une gestion optimisée du collatéral ;
 - > une possible modification de la stratégie de gestion en fonction du capital et des liquidités mobilisés ;
 - > une revue de la documentation juridique.

Quels délais de mise en œuvre ?

- > **La calendrier EMIR prévoit une mise en œuvre progressive des obligations :**
 - > à ce jour : valorisation et confirmation dans les délais imposés par EMIR des opérations non compensées ;
 - > au 15 septembre 2013 : mise en place des techniques d'atténuation des risques (réconciliation, compression et gestion des différends) ;
 - > au 24 septembre 2013 : déclaration des dérivés de taux et de crédit auprès des référentiels centraux ;
 - > au 1^{er} janvier 2014 : déclaration des autres dérivés ;
 - > au 2^e semestre 2014 : compensation centrale des dérivés éligibles ESMA.

PRÉSENTATION D'AKEANCE CONSULTING

● Akeance Consulting est un **cabinet de conseil indépendant** fondé en 2004 par des consultants issus des plus grandes sociétés de conseil de la Place.

Notre équipe se compose aujourd'hui d'une **soixantaine de professionnels**, aux compétences métier complémentaires.

Nous avons développé une réelle expertise dans le **secteur bancaire et financier** auprès d'acteurs de premier rang notamment en banque (Crédit Agricole, BPCE, Société Générale, Neufilize OBC, UBAF) et en gestion d'actif (Amundi, SGAM, CARAC, Agicam...).

Notre expérience et notre connaissance de la réglementation nous ont permis de conduire des **projets de mise en conformité réglementaire** (MIF, UCITS, Bâle II, Bâle III, EMIR) et de **transformation** (organisation et système d'information).

Nous sommes présents à Paris, Bruxelles, Luxembourg et Genève.

Valoriser les impacts de la mise en conformité EMIR

Vous souhaitez identifier les chantiers à mettre en œuvre pour se conformer aux exigences réglementaires

- > **Nous apportons notre savoir-faire pour :**
- > cartographier votre portefeuille de produits dérivés ;
 - > analyser les risques et le périmètre couvert par la réglementation ;
 - > mesurer les impacts sur l'organisation front to back et la gestion du collatéral ;
 - > identifier les évolutions SI à mettre en place ;
 - > anticiper les adaptations juridiques.

Limiter les coûts d'adaptation réglementaire

Vous souhaitez élaborer le Business Plan de votre projet de mise en conformité

- > **Nous apportons notre savoir-faire pour :**
- > formaliser le modèle opérationnel cible à mettre en œuvre ;
 - > identifier les possibilités de délégations au regard de la latitude réglementaire ;
 - > estimer les coûts liés à l'adaptation réglementaire et ceux inhérents à la stratégie de gestion et / ou de couverture.

Sélectionner vos partenaires pour répondre aux obligations

Vous souhaitez choisir le ou les meilleurs partenaires en fonction des scénarios de délégation retenus

- > **Nous apportons notre expérience pour :**
- > identifier les offres proposées sur le marché pour chaque obligation EMIR et à chaque étape de la chaîne transactionnelle ;
 - > élaborer le dossier de sélection des prestataires retenus ;
 - > conduire l'appel d'offres ;
 - > analyser et challenger les réponses des prestataires.

TÉMOIGNAGE EXPERT



Patrice Renault
Expert Risque
et Réglementaire

« La mise en œuvre d'EMIR représente une véritable révolution pour les acteurs du buy side :

- **importants besoins de collatéral**, liés à l'introduction de nouvelles techniques de calcul des risques ;
- création d'une **nouvelle filière de traitement pour satisfaire l'obligation de compensation** tout en maintenant et modernisant la filière classique de transaction bilatérale ;
- mise en place d'une **obligation de déclaration quotidienne** de l'ensemble des transactions très contraignante en termes de systèmes d'information et de piste d'audit.

Chaque maillon de la chaîne est potentiellement impacté par la réforme, ce qui exige d'**établir un business case précis et rigoureux** pour définir les choix de solutions et de partenaires extérieurs le cas échéant. »

EMIR c'est plus qu'un projet à gérer : c'est une transformation d'entreprise.

CONTACTS



Pascal Hoareau
secteur Banque
et Assurance

pascal.hoareau@akeance.com
06.65.80.79.69



Tiphaine Duriez
secteur Banque
et Assurance

tiphaine.duriez@akeance.com
06.86.44.97.51

Conseil en Stratégie • Organisation • Management

11 bis, rue Portalis – 75008 Paris – Tél. 01 42 94 08 90 – E-mail : contact@akeance.com
Bruxelles – Luxembourg – Genève